Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260403-2604001-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 3 AVRIL 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Abstentions :
Pour : 19
Contre :

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme FRANCIUS, Maire,

Etaient présents : Mme FRANCIUS, M. DESCHAMPS, Mme CANSIER, M. BERNARD, Mme MEUR, M. BIGER, Mme LE ROY, M. BARRE, M. TUAL, Mme GREIJDANUS, M. LAUDEN, M. CADRAN, Mme CORNEC, M. BARIOU, Mme ROSPARS, M. LE BERRE, Mme LE FAOU, Mme BRUNET

Etait absente : Mme LE BLEIS (pouvoir à M. TUAL),

Secrétaire de séance nommé : Mme CANSIER

Mode de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 28 mars 2026 Affiché le 4 avril 2026 Transmis le 4 avril 2026

Délibération n°26-04-001
Objet : Fixation du montant des indemnités

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, Adjoints et conseillers délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Vu les arrêtés du Maire portant délégation de fonctions aux adjoints et conseiller délégué,

Considérant que la commune compte 2 456 habitants,

Considérant que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints est égal au total de :

- l'indemnité maximale du Maire soit 55,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- le produit de 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre d'adjoints, soit cinq.

Le montant mensuel maximum de l'enveloppe financière est donc de **6 683,71 €**.

Considérant les délégations suivantes :

1er Adjoint	BERNARD Denis	Voirie – Travaux – Gestion du patrimoine
2ème Adjointe	CANSIER Elodie	Communication – Numérique Vie citoyenne et animation
3ème Adjoint	BIGER Hervé	Urbanisme – PLU/PLUi- Agriculture – Transition écologique
4ème Adjointe	MEUR Elisabeth	Affaires scolaire – Enfance/Jeunesse
5ème adjoint	DESCHAMPS François	Finances – Administration générale
Conseiller délégué	TUAL David	Sécurité / Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260403-2604001-DE

Le Conseil Municipal, par 19 voix,

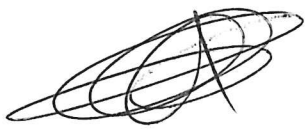
- VOTE les indemnités de fonctions suivantes :

Fonction	**Nom Prénom**	**% indice terminal**	**Indemnité mensuelle brute**
Maire	FRANCIUS Murielle	**44,00 %**	1 808,63 €
1er Adjoint	BERNARD Denis	**12,00 %**	493.26 €
2ème Adjointe	CANSIER Elodie	**12,00 %**	493.26 €
3ème Adjoint	BIGER Hervé	**12,00 %**	493.26 €
4ème Adjointe	MEUR Elisabeth	**12,00 %**	493.26 €
5ème Adjoint	DESCHAMPS François	**12,00 %**	493.26 €
Conseiller délégué	TUAL David	**5,50 %**	226,07 €
Conseillers municipaux		**1,80 %**	73.99 €
TOTAL			**5 462,88 €**

- DIT que la délibération indemnitaire entrera en vigueur dès :

- publication (sous forme papier ou électronique) ou affichage ;
- et transmission au représentant de l'Etat dans le département

Elodie CANSIER, secrétaire de séance



Murielle FRANCIUS, Maire

